



**Syndicat des attachés  
des administrations parisiennes**

**RAPPORT FINANCIER 2013-2014**  
approuvé lors de l'Assemblée Générale annuelle  
du 15 janvier 2015

période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 30 novembre 2014

*Les chiffres de l'exercice précédent du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 30 novembre 2013 figurent en italique*

## Recettes

Cotisations des 211 adhérents :	13 406 €	<i>11 731,00 €</i>
Subvention Ville de Paris :	0 €	<i>0 €</i>
Autres subventions :	0 €	<i>0 €</i>
Remboursements fournisseurs :	85,01 €	<i>0 €</i>
Versement Ville de Paris suite à jugement :	1000 €	<i>0 €</i>
<b>TOTAL :</b>	<b>14 491,01 €</b>	<i>11 731,000 €</i>

## Dépenses

Honoraires d'avocat (pour action devant le TA) :	0 €	<i>1 270,31 €</i>
Fournitures de bureau :	118,10 €	<i>244,17 €</i>
Consommables informatiques :	0 €	<i>0 €</i>
Frais postaux :	588,45 €	<i>85,21 €</i>
Achat de matériel informatique :	0 €	<i>0 €</i>
Site informatique, infographie, achats de logiciels :	1 512,72 €	<i>113,48 €</i>
Documentation, et abonnements :	1 363,52 €	<i>1 210,99 €</i>
Frais financiers :	117,26 €	<i>79,90 €</i>
Assurance GMF "protection juridique" pour les adhérents 2013 :	448,79 €	<i>477,90 €</i>
Frais de réception	986,46 €	<i>347,04 €</i>
Cotisations UNSA :	2 494,95 €	<i>2 164,40 €</i>
Frais de campagne électorale 2014 :	8 270,19 €	<i>0 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>15 900,44 €</b>	<i>5 993,40 €</i>

## Commentaires

L'exercice précédent avait été marqué par une hausse importante des dépenses liées aux frais de contentieux (représentés par des consultations d'avocat), concernant les élections partielles pour le corps des attachés. Le Tribunal Administratif de Paris ne nous a pas donné gain de cause mais nous a toutefois accordé un dédommagement de 1 000 € concernant nos frais d'avocat.

En ce qui concerne le poste " Frais de réception ", un certain nombre de dépenses concernant l'Assemblée Générale de 2013 ont été réglées sur l'exercice 2014.

La plus importante dépense de l'exercice concerne les élections professionnelles de décembre 2014, avec un montant total de plus de 8 000 €. Ces dépenses concernent essentiellement l'impression des professions de foi réglementaires et l'impression de documents d'information adressés à nos 1 155 collègues électeurs. Il convient de noter que les dépenses d'affranchissement pour plus de 2 000 € ont été payées en décembre 2014 et seront imputées sur l'exercice 2014–2015 (cf. infra). **La provision de 10 000 € envisagée pour les élections dans le budget précédent s'est donc révélée pertinente.**

L'exercice budgétaire compris entre le 1<sup>er</sup> décembre 2013 et le 30 novembre 2014 retrace un montant de recettes supérieur par rapport à celui de l'exercice précédent, lié à l'augmentation du nombre de nos adhérents.

Il montre également un accroissement important des dépenses, dû aux élections professionnelles de décembre 2014.

Cet exercice présente ainsi un **solde négatif de 1 409,43 €.**

Celui-ci n'a été financé que par la trésorerie courante, sans faire appel aux fonds déposés sur notre livret A.

**Le solde du compte courant Société Générale** au 30 novembre 2014 représente un montant de **5 269,60 €.**

Il convient d'imputer sur ce solde une somme de 4 048,87 € représentant quatre chèques émis mais non encore encaissés (Akadium informatique : 1 260 €, frais postaux concernant le courrier électoral : 2 284,71 €, cotisation UNSA pôle Fonction publique : 90 €, assurance GMF protection juridique pour les adhérents 2014 : 414,16 €).

Ces dépenses seront imputées sur l'exercice 2014–2015, mais il y a lieu de les mentionner pour préciser le montant du disponible.

### **Solde du compte sur livret A**

Le solde en réserve au 30 novembre 2014 s'établit ainsi à **24 014,03 €.**

Aucun retrait n'a été effectué durant l'exercice concerné.

**Les réserves totales du syndicat** se montent donc à :  
 5 269,60 € – 4 048,87 € + 24 014,03 € + 119,78 € (caisse espèces), soit un total de :  
**25 354,54 €**

Elles se décomposent comme suit :

- solde <b>disponible</b> du compte courant :	1 220,73 €
- solde livret A :	24 014,03 €
- régie d'avance en espèces :	119,78 €

#### **Amortissements et provisions : 5 700 €**

Leur composition est la suivante :

- provision pour l'achat d'un ordinateur avec suite logiciel :	700 €
- provision pour les interventions de notre informaticien (mise à jour du site Internet, maquette de présentation du <i>Flash du Mardi</i> ) :	2 500 €
- provision pour cotisation UNSA 2015 :	2 500 €

Le matériel informatique a été totalement amorti sur 5 ans et fonctionne encore normalement. Il convient cependant d'être prudent et de conserver un minimum de réserves pour pourvoir à son remplacement, même s'il peut être conservé plus de cinq années. Il conviendra de réfléchir à une adaptation du site (changement de version chez l'hébergeur OVH).

**En recettes**, le syndicat, comme on peut le constater, ne reçoit que les **cotisations** de ses membres. Le montant de la cotisation **reste inchangé depuis 2006, soit 65 €** ou 45 € pour les retraités et 30 € pour les stagiaires.

Il n'est pas pratiqué de prorata temporis sur les cotisations par rapport à l'année civile. Il reste cependant difficile et délicat de réclamer à un adhérent du 4ème trimestre 2013 sa cotisation 2014 trois mois plus tard.

**Nous ne bénéficions d'aucune subvention directe ni de la Ville, ni d'aucun autre organisme.** La Ville prend en charge le salaire de nos deux permanents et les frais liés aux locaux du syndicat et au téléphone fixe. En revanche, la Ville n'assume aucune prise en charge ou remboursement concernant les téléphones portables, le matériel informatique, ses consommables, les frais d'affranchissement ou le mobilier.

Pour les élections professionnelles du 4 décembre 2014, l'impression des professions de foi, les imprimés, leurs enveloppes et leurs affranchissements ont été la charge des syndicats présentant des listes de candidates et de candidats.

#### **Pour les dépenses :**

**Le versement des cotisations à l'UNSA nationale** (dont le siège social est à Bagnolet) : le reversement de cotisations à notre Union est de 12,35 € par adhérent et de 6,75 € pour les retraités, soit un versement de 2 404,95 € pour l'UNSA Nationale, auxquels s'ajoutent 90 € pour la Fédération UNSA Fonction Publique (d'où un montant total de 2494,95 €).

**Les consommables informatiques** pour l'imprimante couleur Hewlett-Packard ont pu être pris sur les stocks existants, ce qui ne sera sans doute plus le cas en 2015. Un jeu de quatre couleurs coûte environ 400 €. L'unique imprimante est partagée entre nos deux permanents.

**Les abonnements** incluent encore cette année un service à l'AJDA papier, l'abonnement en ligne ayant été supprimé. Les abonnements aux *Échos* et *Acteurs Publics* ont été maintenus en raison de la qualité des informations publiées par ces deux medias. Des articles en ligne ont été également acquis.

**L'infographie** pour notre site concerne des travaux de maquette, de conception et d'amélioration graphique.

Ivan Baistrocchi, Secrétaire Général  
Pierre Marçais, Trésorier  
Noël Zeilingher, Trésorier adjoint.

**Union Nationale des Syndicats Autonomes**